



**CARREFOUR SUPPLY CHAIN**  
**SITE DE SAINT GILLES**

Organisation Syndicale CGT Carrefour Supply Chain 30 800 Saint Gilles

Copie : Denis Tizon DSC CSC CGT

Stéphane Leroux Secrétaire CGT commission exécutive du commerce Directeur de sites Carrefour Supply Chain  
Monsieur Marc Thomassin Inspecteur du Travail : Monsieur DISPANS

Antoine Cintas  
Directeur entrepôt  
Carrefour Supply Chain  
Zac Mitra, rue Falcon  
30 800 Saint-Gilles

A Saint-Gilles, le 7 mai 2018

Monsieur le Directeur,

**Objet : signalement de mesures discriminatoires à l'égard des salariés intérimaires**

Le syndicat CGT CSC tient par ce courrier à dénoncer les mesures discriminatoires à l'égard des salariés intérimaires.

Nous considérons comme totalement inacceptable que les intérimaires n'aient pas les mêmes avantages que les salariés de l'entreprise, nous trouvons cela plus qu'abusif.

**Non-paiement des jours fériés :**

**Rappel du Code du Travail :** Des règles en vigueur dans l'entreprise utilisatrice s'appliquent à l'intérimaire:

Aux termes de l'Article L.1251-18 du code du travail prévoit, que le paiement des jours fériés est dû au salarié temporaire indépendamment de son ancienneté, dès lors que les salariés de l'entreprise utilisatrice en bénéficient.

Et ce, dans les mêmes conditions que les salariés permanents.

**Jours de repos des intérimaires :**

La CGT conteste la décision de la direction de positionner le jour de repos des intérimaires un jour férié, le jeudi 10 mai 2018.

**Le jeudi n'étant pas un jour habituel de repos du salarié intérimaire.**

**Le jour férié est chômé dans l'entreprise :** Le jour férié chômé ne peut pas entraîner de baisse de rémunération. Les salariés sont donc rémunérés sur la base des heures qu'ils

auraient dû effectuer (excepté si le jour férié est le jour habituel de repos du salarié intérimaire), indépendamment de leur ancienneté dans l'entreprise utilisatrice.

Nous souhaitons obtenir des réponses aux questions soulevées dans cette lettre dans les plus brefs délais.

A défaut, notre Organisation Syndicale sera dans l'obligation de saisir les juridictions compétentes afin de faire valoir nos droits.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur mes salutations Syndicales.

**Délégué Syndical  
Joël Fouque**

**Signature**